

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N°2023-019-3

DÉCISION

CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE

Le Maire d'Égly,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat de location pour un véhicule utilitaire électrique à destination des services techniques,

CONSIDÉRANT la proposition de contrat faite par le GIE FRANCE COLLECTIVITE INVEST, sis à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06705), ZI secteur C7, allée des informaticiens,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Un contrat de location longue durée pour un véhicule utilitaire électrique à destination des services techniques est conclu avec le GIE France COLLECTIVITE INVEST, sis à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06705), ZI secteur C7, allée des informaticiens.

ARTICLE 2 – Le montant mensuel de la location est de 345 €. Ce loyer sera financé par une régie publicitaire sur véhicule loué.

ARTICLE 3 – la régie publicitaire est confiée à la société INFOCOM-France, sise ZI les Paluds, 510 avenue des Jouques, 13400 AUBAGNE.

ARTICLE 4 – Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans ; il pourra être renouvelé une fois pour la même durée.

ARTICLE 5 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Le Directeur du GIE FRANCE COLLECTIVITE INVEST.
- Le Directeur de la société INFOCOM-FRANCE.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 10.5.23
et de la notification le : 10.5.23

Le Maire :



À ÉGLY le 05/05/2023
Le Maire d'Égly



MATT Edouard